

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 5 MARS 2024
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023.

Les comptes de gestion établis par le receveur sont en conformité avec les comptes administratifs de la commune. A l'unanimité, le conseil municipal ne fait ni observation ni réserve sur ces comptes.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023.

Les documents sont présentés par Mme MAURAND, Adjointe déléguée aux finances. Ils sont approuvés à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL :

Le CA présente un excédent de 202 962.37€ en fonctionnement et un déficit de 343 699.08€ en investissement (compte tenu de la prise en compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes), soit un déficit total de 140 736.71€.

LOTISSEMENT DU PRE MOU :

Il présente un résultat neutre en fonctionnement et un excédent d'investissement de 86 327.05€.

ASSAINISSEMENT :

Il présente un excédent de fonctionnement de 5 026.93€ et un excédent d'investissement de 13 291.79€ (compte tenu de la prise en compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes), soit un excédent total de 18 318.72€.

AFFECTATION DU RESULTAT

A l'unanimité, le conseil municipal décide le report des résultats de l'exploitation de l'exercice 2023 pour le budget principal et les budgets annexes.

TAUX DES TAXES POUR 2024.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux pour 2024.

PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE.

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'attribution de cette prime aux agents communaux.

DEPART D'UNE LOCATAIRE.

Suite au préavis de départ du logement A de la résidence des Lilas, les démarches de remise en location seront effectuées.